

Conditions générales de vente – Biographe et écrivain public

Mises à jour le 08/01/2022 (18 articles)

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre le Rédacteur, Christelle Desbordes, écrivain public et biographe, micro-entreprise (EI) établie au 1 La Macillais, 35890 Laillé, SIREN n° 902 765 320 (contact.christelledesbordes@gmail.com), et le Client.

1. Nature des prestations

Les prestations fournies sont indiquées dans le Devis adressé au Client. Le Rédacteur propose la rédaction de textes et livres (biographie, témoignage, récit d'événements, ...), la révision de documents écrits (correction, relecture, ...), la mise en page et le suivi de l'impression d'ouvrages, l'illustration des textes rédigés (prises de photographies, numérisation de documents). Cette liste de prestations n'étant pas exhaustive, le Rédacteur se réserve le droit d'ajouter, supprimer ou modifier tout service, le Client étant informé de toute modification ayant un impact sur le contrat en cours d'exécution.

2. Devis

Lorsque le contenu précis et le temps nécessaire à la réalisation d'une mission sont difficiles à déterminer, un Devis variable avec une marge de 20 % peut être proposé. Le Rédacteur communiquera en fin de prestation le coût définitif de celle-ci, et le Client devra s'acquitter de ce montant, ou bien de la différence entre l'acompte versé en début de prestation et le montant final.

Dans le cas des biographies / récits de vie, le Devis est seulement indicatif, car il est impossible de s'engager sur un nombre précis d'heures de travail. Il correspond à une estimation du temps nécessaire à la réalisation de la mission en fonction du taux horaire en vigueur au moment de son établissement. Pour les biographies / récits de vie, toutes les heures travaillées sont comptées et sont facturées précisément à la hauteur de leur quantité. Seules les heures de déplacement ne sont pas facturées.

Les récits de vie et biographies à usage commercial font l'objet de conditions particulières détaillées dans un contrat dédié. Ce contrat est soumis au Client à l'issue du rendez-vous de rencontre, ou de la définition du contenu de la prestation par téléphone si un rendez-vous préalable ne peut être réalisé en raison de la distance. Le Client est libre d'y apporter des modifications, en accord avec le Rédacteur. Le contrat est signé par les deux parties avant le début de la prestation.

3. Commande

Le Contrat est opposable au Client dès son acceptation du Devis auquel sont jointes les CGV, ce qui vaut commande ferme et définitive du Client auprès du Rédacteur.

Le Rédacteur se réserve la possibilité de refuser d'exécuter toute Prestation dont le Devis afférent n'aurait pas été dûment accepté par le Client avant l'expiration de sa date de validité ou qui comporterait des ratures ou mentions du Client. Le Client accepte que les Devis lui soient adressés au seul format électronique (PDF) et par courrier électronique. Le Devis peut être signé manuscritement ou électroniquement par le Client. En cas de signature électronique, la preuve de l'acceptation est fournie par l'attestation de signature électronique.

En acceptant le Devis, le Client garantit avoir disposé de l'ensemble des informations nécessaires pour évaluer l'adéquation de la Prestation à ses besoins propres. Le Client ne pourra en aucun cas remettre en cause son accord exprès sur les services commandés, et ce, même en cas d'erreur, d'omission ou d'oubli de Client conduisant à une inadéquation de la Prestation décrite dans le Devis à ses besoins. Il appartient au Client d'informer le Rédacteur de ses besoins exacts, y compris en termes de délais.

La signature du Devis vaut acceptation sans réserve des CGV transmises au Client avec le Devis, sans qu'une seconde signature soit nécessaire.

Le Client accepte expressément qu'un échange de mail puisse valoir accord entre les Parties pour la conclusion du Contrat et/ou toute prestation ultérieure convenue entre les Parties.

À défaut d'autres conditions convenues entre les Parties, tout nouveau Devis ou bon de commande, ainsi que toute proposition commerciale, effectué par écrit (mail, document...) au Client et ayant fait l'objet d'un accord seront soumis aux dernières CGV acceptées par le Client.

Le Rédacteur se réserve la possibilité de faire évoluer ses CGV à tout moment dans les conditions prévues par la loi.

4. Livraison

Le Client est expressément informé que tous les délais annoncés sont fournis à titre indicatif et dépendent notamment de la pleine collaboration du Client, qui s'engage notamment à fournir tous les éléments nécessaires à l'exécution de la Prestation et à émettre ses éventuelles réserves et observations dans les conditions et les délais prévus ainsi qu'à honorer ses obligations de paiement dans les délais convenus.

La livraison des textes se fait au format choisi par le Client et selon le mode demandé.

Le Rédacteur ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité de livrer si cette impossibilité résulte d'une erreur dans les coordonnées et informations fournies par le Client.

Dès livraison de la Prestation et à l'issue de chaque opération ou étape de réception, le Client s'engage à vérifier que le contenu délivré par le Rédacteur correspond effectivement aux termes du Contrat.

Le Client s'engage à toujours formuler ses demandes et/ou réserves de façon précise et claire, selon les règles d'usage.

5. Conditions tarifaires

Les prix sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293B du CGI. Ces prix sont fermes et non révisables jusqu'à la date d'expiration du Devis. Le Client est expressément averti que le prix d'une offre commerciale est susceptible d'évoluer après l'expiration de la durée de validité d'une proposition commerciale et que les tarifs du Rédacteur peuvent évoluer d'un Devis à l'autre.

Sauf offre spéciale et à l'issue de toute éventuelle période d'essai, le prix total de la Prestation commandée sera exigé. Lorsqu'un paiement échelonné est prévu, il ne s'agit pas d'un abonnement sans engagement ou d'une garantie commerciale mais d'une facilité de paiement.

Le Client s'engage au règlement intégral de la Prestation commandée, jusqu'au terme prévu lorsque la durée d'engagement du Client est déterminée.

Lorsqu'un paiement par séance de travail est prévu, dans le cas des biographies / récits de vie notamment, toute séance réalisée est due en intégralité avant le début de la séance suivante. Il appartient au Client de dénoncer le Contrat au moins 7 jours ouvrés avant la séance suivante par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Rédacteur des sommes dues par le Client.

Le Client accepte que les factures ou avoirs lui soient adressées au seul format électronique (PDF) et par courrier électronique. Le Client s'engage à informer le Rédacteur de toute modification de son adresse de facturation au cours de l'exécution du Contrat.

Le Rédacteur se déplace sans frais pour le Client dans un rayon de 20 km autour de son siège. Au-delà, le Client sera redevable d'une indemnité kilométrique en fonction du barème en vigueur qui sera incluse dans le Devis.

6. Défaut de paiement

L'absence ou le retard de paiement de la Prestation peut entraîner de plein droit la suspension ou l'arrêt de la totalité des missions et prestations par le Rédacteur auprès du Client ainsi que l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au titre du Contrat, en principal, frais et accessoires (intérêts de retard, frais bancaires éventuels). Dans ce cas, le Rédacteur ne sera pas tenu de débiter l'exécution de la Prestation, ni de la poursuivre, et ne pourra être tenu responsable d'un quelconque retard d'exécution.

De plus, toute somme non réglée à l'échéance sera augmentée d'un taux d'intérêt égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément à la législation en vigueur.

Les pénalités de retard sont exigibles sans titre exécutoire, pour chaque Prestation impayée. Les factures du Rédacteur peuvent prévoir des pénalités de retard plus élevées qui s'appliqueront, le cas échéant.

7. Responsabilité et validation du projet

Le Client est responsable de la véracité des données transmises au Rédacteur.

Le Rédacteur ne pourra pas être tenu responsable en cas d'impossibilité de réaliser les prestations dans le délai convenu en cas d'erreur dans les coordonnées fournies par le Client. Le Rédacteur ne pourra pas être tenu responsable des conséquences de l'utilisation ou de la modification des travaux par le Client, ni des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations découlant des présentes conditions générales.

En cas de perte des données informatiques, un arrangement amiable sera proposé au Client pour le dédommager. Si le Client n'est pas satisfait de cet arrangement, il pourra annuler sa commande sans préavis.

Le Rédacteur décline toute responsabilité en cas de mauvaise conservation ou de dégâts causés au document par le Client. En cas de défaut lors de l'impression, le Rédacteur s'engage à négocier directement avec l'imprimeur.

Le Rédacteur est tenu à une obligation de moyens, et non de résultat. Aucune garantie particulière n'est donnée sur les documents. Lorsqu'une impression d'un ouvrage est prévue dans le Devis, le Rédacteur soumettra un bon à tirer (« BAT ») au Client qui le validera par écrit avant impression définitive des exemplaires commandés. Cet accord sur le bon à tirer vaut tant pour le fond que pour la forme. Le Rédacteur ne pourra pas être tenu responsable des éventuelles inexactitudes subsistant après validation du BAT.

Le contenu livré ne peut donner lieu à une diffusion commerciale, la diffusion étant donc limitée à l'entourage proche du Client, sauf en cas d'accord écrit antérieur à la signature du Devis.

La responsabilité du Rédacteur vis-à-vis du Client est expressément limitée pour chaque dommage allégué par le Client au montant du prix effectivement perçu par le Rédacteur au titre de la Prestation fournie. Ce montant s'entend comme le plafond maximum que le Rédacteur pourrait être amené à régler à titre de dommages-intérêts, pénalité et/ou indemnité à quelque titre que ce soit pour l'ensemble des préjudices allégués par le Client dans le cadre d'une Prestation donnée. Seul le montant de la Prestation dans le cadre de laquelle le dommage est effectivement intervenu est pris en compte, quel que soit le montant total des commandes passées par le Client.

8. Livraison et réclamations

Les documents seront livrés par mail ou remis en mains propres. En cas de livraison par voie postale, les frais d'envoi seront facturés au Client.

Les documents imprimés chez un éditeur seront fournis reliés et sans ISBN. Les fichiers informatiques seront fournis au format PDF, le Rédacteur ne pouvant être tenu responsable en cas de problème de lecture, conversion de fichier, incompatibilité de logiciel, versions différentes de logiciel ou dysfonctionnement du matériel informatique ou du réseau Internet du Client.

Le Rédacteur s'engage au respect de la langue française et à remettre des écrits de qualité. Si toutefois il venait à rester quelques fautes, il ne saurait en être rendu responsable. Le Rédacteur s'engage à la correction de 90 % minimum des fautes d'orthographe et de conjugaison présentes dans le fichier initial.

À la réception de la Prestation, le Client dispose d'un délai de 48 heures pour émettre ses réclamations par écrit concernant les éventuels défauts de conformité par rapport au Devis. Passé ce délai, la prestation est réputée conforme à la commande.

9. Force majeure et incapacité

Le Rédacteur ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : grèves ou conflits sociaux internes ou externes au Rédacteur, désastres naturels, incendies, épidémies ou pandémies, interruption des télécommunications, interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Rédacteur. Dans ce cas, la mission sera suspendue pendant toute la durée de l'événement et reprendra à son terme.

En cas d'incapacité de travail du Rédacteur par suite de maladie, accident, congé maternité/paternité, le Rédacteur se réserve le droit de modifier le planning prévu sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Le Rédacteur avertira le Client dans un délai raisonnable de son incapacité et dans la mesure du possible de la durée de celle-ci. Dans ce cas, la mission sera suspendue pendant toute la durée de l'incapacité et reprendra à son terme. Si celle-ci dure plus de trois mois, le Client pourra décider du maintien ou non de la réalisation de la Prestation. En cas de non-maintien, toute prestation effectuée sera due dès lors qu'elle a été rendue.

10. Garanties

Le Client garantit que l'exécution de la prestation ne sera pas constitutive d'une contrefaçon ou d'une violation des droits d'un tiers. Il déclare qu'il dispose notamment des droits, autorisations et licences pour les images, photos, logos, dessins, etc. qui seront fournis au Rédacteur dans le cadre de la réalisation de la prestation commandée.

Cette garantie couvre le Rédacteur contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle auquel l'exécution du contrat aurait porté atteinte, contre toute condamnation qui découlerait du non-respect des obligations du Client.

Exclusion de la garantie d'éviction : Le Client assumera seul toute responsabilité au titre de la publication. Le Rédacteur n'accorde aucune garantie au titre des contenus fournis et notamment qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ou à tout autre droit et notamment sans que cela soit limitatif, droit des marques, droit à l'image / vie privée, droit à la réputation : diffamation, dénigrement ...

Sauf mention contraire dans le Devis, le Rédacteur ne garantit aucune exclusivité au Client et se réserve la possibilité d'effectuer toute Prestation identique ou similaire auprès de tiers. Le Devis peut prévoir qu'un Contenu sera cédé à titre exclusif au Client, et le Rédacteur se réserve la possibilité de proposer des tarifs différents selon le caractère exclusif ou non d'une même Prestation.

11. Propriété intellectuelle - Cession de droits

Toute transmission d'un Contenu à un Client est effectuée pour un usage, une destination et une durée déterminés dans le cadre de la Prestation.

Le Rédacteur demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de la Prestation fournie au Client. Toute concession ou cession de droits de propriété intellectuelle non prévue dans le Contrat devra faire l'objet d'un accord distinct entre les parties. Le Rédacteur se réserve par ailleurs le droit de mettre un terme immédiat à la Prestation en cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle imputable au Client.

À ce titre, les Contenus fournis dans le cadre de la Prestation ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, adaptation, reproduction, exploitation non expressément autorisée par le Rédacteur. Le Client engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites en cas de cession, d'exploitation, de reproduction, d'adaptation ou de transformation des Contenus non autorisée en vertu du Contrat.

Après complet paiement du prix de la Prestation dans les conditions de réserve de propriété prévues, le Rédacteur cède les droits de propriété intellectuelle permettant au Client d'exploiter la dernière version du ou des Contenus réceptionné(s). Sauf mention contraire dans le Devis, la cession incluse dans le prix de la Prestation est consentie au Client dans les conditions suivantes :

- Durée : toute la durée de protection des droits d'auteur.

- Territoire : le monde entier.

- Droits cédés : droit d'adaptation du Contenu, c'est-à-dire le droit pour le Client de modifier comme il le souhaite le Contenu, en procédant à des suppressions, modifications, ajouts, traductions, mise en page ; Droits de prêt, de location et de distribution des contenus auprès de tiers à titre gratuit ; le Rédacteur autorise le Client à ne pas le citer au titre des crédits comme étant l'auteur du contenu.

- Destination : usage non-commercial.

Si l'ouvrage est destiné à une publication commerciale et doit ne plus être considéré comme un livre à diffusion restreinte dans le cadre familial, une négociation aura lieu entre le Rédacteur et le Client et/ou son éditeur, relative au degré de cession des droits d'auteur et au dédommagement ou au pourcentage du montant des ventes qui sera versé au rédacteur en tant que co-auteur. Un document sera annexé au devis et CGV pour en définir les modalités.

12. Réserve de propriété

Le transfert de la propriété de tout Contenu compris dans la Prestation, quelle que soit sa nature, faisant l'objet d'une commande du Client n'est effectif que lorsque son prix est intégralement payé, peu important que ce Contenu ait déjà été délivrée ou non, dans un format définitif ou non.

À défaut de paiement complet, tout contenu délivré au Client dans le cadre de la Prestation reste la propriété exclusive du Rédacteur. Jusqu'au transfert de propriété, le Client assume l'ensemble des risques pouvant affecter la chose délivrée. Le Client s'engage à ne pas diffuser, revendre ou distribuer à titre gracieux tout ou partie du Contenu avant d'en avoir intégralement réglé le prix.

La clause de réserve de propriété s'applique à la propriété intellectuelle du Rédacteur jusqu'au règlement intégral de toutes les sommes qui lui seront dues au titre de sa Prestation dans le cadre de laquelle un Contenu a été fourni au Client et/ou au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle convenue.

13. Code d'éthique SNPCE

Le Rédacteur exerce son activité dans le respect du Code d'éthique SNPCE (Syndicat National des Prestataires et Conseils en Écriture). À ce titre, le Rédacteur a le droit de faire jouer la présente clause de conscience pour refuser de traiter des données, informations ou documents dont la gestion le conduirait à ne pouvoir respecter l'un ou l'autre des principes du Code d'éthique SNPCE ou la législation et réglementation en vigueur. Le Rédacteur se réserve ainsi le droit, notamment, de refuser de traiter tout document révisionniste, portant atteinte à la vie privée, négationniste, discriminatoire, insultant ou calomnieux. Le Rédacteur se réserve le droit de refuser toute prestation contraire à sa déontologie ou aux lois en vigueur.

14. Confidentialité

Le Rédacteur s'engage à respecter la confidentialité des données communiquées par le Client et des entretiens préparatoires à la réalisation de la Prestation. Le Client accepte que ces entretiens soient enregistrés sur dictaphone, ou sur ordinateur dans le cadre d'entretiens par visio-conférence. Le Rédacteur s'engage à respecter la confidentialité de ces enregistrements et à les détruire une fois la prestation terminée. Le Rédacteur s'engage notamment à ne pas communiquer les données fournies à des tiers, sauf accord préalable et écrit du Client.

Sauf refus par écrit du Client, celui-ci accepte que le Rédacteur utilise le document réalisé dans le cadre de la promotion de son activité (en montrant un exemple à un futur Client). Pour toute promotion de son activité, le Rédacteur s'engage à ne diffuser aucune information personnelle du Client (nom, prénom, ...) et à masquer les informations personnelles visibles sur le document, sauf accord de diffusion préalable du Client. Le Rédacteur s'engage à ne pas remettre copie du document à des tiers.

15. Données personnelles

Le Rédacteur met tout en œuvre pour assurer la protection des données personnelles du Client, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Afin d'accomplir les prestations visées dans le Devis et les présentes conditions générales, le Rédacteur est amené à traiter plusieurs données personnelles que le Client lui aura fournies. Ces données seront uniquement accessibles et traitées par le Rédacteur, responsable de leur traitement et sensibilisé à leur confidentialité, à leur utilisation légitime et précise ainsi qu'à leur sécurité.

Les données personnelles sont utilisées soit avec le consentement du Client, soit pour exécuter la mission visée par la Prestation, soit en vertu d'une obligation légale, soit pour sauvegarder des intérêts vitaux, soit pour exécuter une mission d'intérêt public. Les données personnelles peuvent inclure les coordonnées du Client, son parcours de vie, les anecdotes qu'il confie au Rédacteur, sa profession, ses données familiales, des photographies, etc. Le droit à l'image fait également l'objet du consentement visé par les présentes conditions générales.

En traitant ces données personnelles, le Rédacteur poursuit deux finalités principales : la gestion administrative et la réalisation de la Prestation commandée.

Les droits suivants sont reconnus au Client dans le cadre du RGPD : droits d'information, d'accès et de rectification des données, à la suppression et la restriction des données, à leur portabilité, d'opposition à un traitement de données. Pour exercer ces droits ou pour toute demande relative à l'application du RGPD, le Client peut adresser un courrier / mail au Rédacteur, dont les coordonnées sont fournies en tête des présentes. Les données seront conservées dans un délai raisonnable et conformément à la loi. Seules les adresses électroniques et postales seront conservées dans le cadre de la promotion des activités du Rédacteur. Il appartient au Client de corriger les données transmises en cas de modification.

16. Résiliation de commande et fin anticipée de la prestation

En cas de résiliation par le Client, les travaux déjà effectués seront facturés et ne donneront lieu à aucun remboursement. Toute résiliation de l'une ou l'autre des parties devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation de la commande ne peut intervenir à l'initiative du Rédacteur que pour des motifs justes et raisonnables tels que :

- La perte de confiance manifestée par le Client (relation dégradée, refus de paiement d'une facture en totalité ou partiellement, etc.).
- L'impossibilité pour le Rédacteur de respecter les règles de déontologie définies au présent Contrat, ou les règles morales ou toutes dispositions légales ou réglementaires.
- L'impossibilité pour le Rédacteur de réaliser sa mission convenablement en raison d'un manquement de la part du Client (défaut dans la fourniture des informations nécessaires, etc.) ou d'exigences du Client dépassant les capacités du Rédacteur.
- La violation par le Client d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente.

17. Généralités

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses viendraient à être déclarées nulles par une décision de justice ou s'avèreraient impossible à mettre en œuvre, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée et les parties s'engagent à négocier de bonne foi une disposition de remplacement.

Les titres et sous-titres des articles figurant sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les parties, ces titres et sous-titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit du Contrat.

Le fait pour une partie de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite du Contrat ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre partie non conforme aux dispositions du Contrat ne saurait conférer un droit quelconque à la partie qui bénéficie d'une telle tolérance et ne pourra s'interpréter comme une renonciation à exercer ses droits.

Les parties élisent domicile aux adresses figurant dans le Devis, auxquelles devront être adressées les notifications, sauf en cas de changement d'adresse, qui devra être notifié aux autres parties dans les plus brefs délais. En cas de changement d'adresse, toute notification effectuée aux adresses mentionnées dans le Devis ayant fait l'objet d'une notification sera réputée valable, sauf s'il était prouvé que la partie auteur de la notification avait connaissance de l'adresse effective de la partie à laquelle elle adresse sa notification. Les parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elles une société ou association de forme quelconque.

18. Litige

Le droit français est applicable au Contrat.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. À défaut d'accord, le Client pourra initier une résolution à l'amiable du litige par le biais de la médiation à la consommation. Il est alors invité à contacter l'AMIDIF (Association des médiateurs indépendants d'Île-de-France) via son site internet : www.amidif.com/mediation-consommation.html. Si le litige n'est pas résolu à l'issue de la mise en œuvre du processus de la médiation à la consommation, il sera soumis aux juridictions compétentes, situées dans le ressort du siège du Rédacteur.